

VŒU

Vœu contre la précarité énergétique et les expulsions locatives : réaffirmons le droit au logement et à l'énergie pour toutes et tous

LE CONSEIL,

Présenté par le groupe des Elus communistes et partenaires

ADOPTE le vœu suivant :
par 31 voix pour, 4 voix contre et 9 abstentions

La Ville d'Ivry-sur-Seine, considérant que :

- l'article 25 de la Déclaration universelle des Droits de l'homme, adoptée le 10 décembre 1948 par l'assemblée générale de l'ONU, affirme : « *Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires...* »,
- se loger, se chauffer, s'éclairer, se soigner, se nourrir, se déplacer, sont des besoins fondamentaux, au cœur du développement de la personne, des conditions de son bien-être et de son émancipation, mais qui deviennent aujourd'hui un luxe très inégalement accessible à tous, malgré les efforts menés par le nouveau gouvernement pour contenir les effets de la crise,
- la crise actuelle et les mesures d'austérité prises au niveau Européen comme en France ces derniers mois accentuent les inégalités existantes entre les individus dans l'accès à ces besoins fondamentaux, et la précarisation croissante de l'emploi, des salaires comme le chômage en pleine explosion plongent nombre de familles, de personnes âgées et retraitées dans une grande insécurité sociale provoquant une multiplication des situations de sur-endettement, d'impayés de loyer et d'énergie,
- partout en France, dans les territoires ruraux comme urbanisés, et plus sensiblement encore en Ile-de-France, on constate une inquiétante augmentation des loyers, conséquence de la spéculation immobilière accentuée par le nombre insuffisant de logements disponibles, et des tarifs de l'énergie, conséquence à la fois de l'augmentation du coût de l'énergie et de la libéralisation du marché,

- cela provoque, selon le dernier rapport de janvier 2013 de la fondation Abbé Pierre, les chiffres de l'INSEE et du médiateur national de l'énergie, un accroissement sensible du nombre de foyers en situation de « précarité énergétique », c'est-à-dire consacrant plus de 10% de leurs revenus en dépenses énergétiques. Près de 4 millions de foyers, soit 8 millions de personnes sont concernés, tandis que 10 millions de personnes sont touchés, plus ou moins violemment, par le « mal-logement », soit 1/6^e de la population française,

- ces chiffres recouvrent des situations diverses, mais surtout extrêmes. En 2012, ce sont ainsi 400 000 foyers touchés par des coupures d'électricité ou des restrictions à la consommation - 1 000 kW maximum, soit l'équivalent de quelques lampes et un frigidaire – et 180 000 par des coupures de gaz en dépit de l'existence de tarifs solidaires et de première nécessité à l'échelle nationale. En 2011, plus de 110 000 décisions d'expulsions pour impayés ont été ordonnées, 4% de plus qu'en 2010, et plus de 12 000 expulsions ont été effectuées avec le concours de la force publique, soit + 9%,

- à Ivry, une politique sociale très avancée est menée par la ville notamment mise en œuvre par le service Habitat, le service action sociale et via l'Agence de l'Energie du Val-de-Marne et ses permanences énergétiques, et par le Conseil Général du Val-de-Marne via le Fonds Départemental d'Aide aux Impayés d'Energie (FDAIE), ce sont 140 familles qui ont été assignées au tribunal pour impayés de logement en 2012, et 65 familles expulsées entre 2008 et 2012. Ce sont également 1 195 impayés EDF dont 167 suspensions d'électricité, près de 180 familles qui bénéficient du FDAIE et 60 aidées par le service action sociale en chèque énergie,

- ces pratiques de privation induisent une « double peine » pour des familles déjà atteintes par de grandes difficultés sociales, financières, souvent sur-endettées, les plongeant dans un cycle infernal de précarité dont il est souvent difficile voire impossible de sortir complètement,

- il est intolérable qu'au nom du libéralisme, de la libre concurrence, et vu la paupérisation certaine d'une importante part de la population, on permette que se créent des situations dramatiques et dangereuses. Où vivent les familles expulsées quand on sait la réalité des conditions de l'hébergement d'urgence saturé, souvent d'ailleurs proposé provisoirement ? Comment se chauffent et se nourrissent les familles à qui l'on coupe le gaz ou/et l'électricité ? Est-ce cela la liberté, l'égalité et la fraternité ?

- la municipalité s'est fortement engagée pour le droit au logement pour toutes et tous ceux qui y habitent, malgré les désengagements de l'Etat ces dix dernières années, pourtant principal acteur public dans ces deux domaines. Et s'engage surtout pour un logement :

- Digne, au nom du respect de l'être humain,
- Accessible à tous, par une politique forte en termes de logement social (construction, rénovation) et de limitation de la spéculation foncière et immobilière,
- Confortable et durable, dans l'optique d'une amélioration du bien-être et d'une réduction des pertes, donc des dépenses énergétiques.

- la ville d'Ivry s'est engagée dans un plan climat énergie qui a pour objectif de réduire de 10 % durant la mandature les émissions de gaz à effet de serre et la consommation d'énergie ; le plan climat énergie entend lutter contre la précarité énergétique et a fait de la réhabilitation thermique du parc ancien, une priorité,

- la ville d'Ivry a fait le choix de la justice sociale pour une ville pour tous, populaire et solidaire et d'agir pour le droit au logement et à l'énergie, notamment en s'opposant aux expulsions locatives abusives et aux privations énergétiques, en premier lieu pendant les périodes de grand froid (trêve hivernale) qui mettent en danger des femmes, des hommes et des enfants,

Pour toutes ces raisons, le Conseil municipal d'Ivry-sur-Seine :

- soutient les légitimes revendications des acteurs et demandeurs du droit au logement pour une revalorisation immédiate des aides personnalisées au logement et l'encadrement du prix des loyers,

- demande au gouvernement l'instauration d'une loi interdisant les coupures et restrictions énergétiques tout au long de l'année, et les moyens pour mener à bien une politique ambitieuse de réhabilitation thermique du parc ancien,

- déclare son territoire « *zone de protection des locataires en difficulté économique et sociale* » et demande au Maire d'Ivry-sur-Seine de procéder à la prise d'un arrêté municipal suspendant les expulsions locatives et les coupures énergétiques des familles en difficulté pour des raisons économiques et sociales.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 13 MARS 2013

RECU EN PREFECTURE

LE 13 MARS 2013

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 1^{ER} MARS 2013